



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 16/2004  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal  
de l'exercice 2004, 3ème série**

**Séance de la commission : Mercredi 19 mai 2004, à 18h.00**

Vevey, le 13 mai 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### **1/ *Objet du préavis***

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement du 1<sup>er</sup> août 2000 du Conseil communal et du règlement du 20 janvier 1988 de la Municipalité, nous soumettons à votre approbation une troisième série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2004.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

### **2/ *Principes de régularisation des dépassements budgétaires***

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget; en principe, ces préavis seraient déposés en avril, juin, septembre-octobre et décembre-janvier. Les crédits supplémentaires seront répartis en trois catégories :
  - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,**
  - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds de régulation d'EtaCom, etc.),**
  - **Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.**
  
- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à :
  - **fin juin**
  - **fin septembre**
  - **fin décembre**
  - **prébouclément (mars-avril).**

### **3/ Crédits supplémentaires demandés en 3ème série**

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons, ci-après, les crédits supplémentaires au budget 2004, 3ème série.

#### **Crédit supplémentaire déjà engagé par la Municipalité**

##### **253 Bâtiments locatifs**

###### **253.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux**

Budget fr. 94'000.—                      Crédit supplémentaire                      fr. 34'000.—

L'immeuble locatif communal de la rue du Simplon 31 est chauffé par l'installation de l'immeuble voisin, n° 29, dont le propriétaire est la Rentenanstalt Swiss Life.

Cette chaufferie commune est tombée en panne et vu son âge, doit être remplacée.

Le coût des travaux s'élève à fr. 68'000.—, y compris installation provisoire de secours et tubage de la cheminée.

Notre immeuble utilise 58 % de l'énergie délivrée par la chaufferie de Simplon 29. Le propriétaire nous propose, compte tenu des bonnes relations entretenues, de scinder l'ensemble des frais de cette opération par moitié, soit un coût de fr. 34'000.— pour notre Commune.

Les services communaux ont examiné si l'installation d'une chaufferie pour notre immeuble constituait une variante intéressante mais ils sont rapidement arrivés à la conclusion que son coût serait bien plus important que le montant de fr. 34'000.—.

#### **Crédit supplémentaire à engager après l'approbation du Conseil communal**

##### **814 Culture – Subventions et aides diverses**

###### **814.3653.19 Compagnie Nomades, Vevey**

Budget fr. 20'000.—                      Crédit supplémentaire                      fr. 30'000.—

La Compagnie Nomades est installée à Vevey depuis 14 ans, à La Chaussée de la Guinguette. Régulièrement soutenue par la ville de Vevey jusqu'en 2001, elle a ensuite bénéficié de l'apport de toutes les communes du district, par le Fonds régional culturel. La Compagnie Nomades rayonne dans notre région et surtout, exporte le nom de Vevey et de la Riviera dans de nombreux pays étrangers. Elle est également régulièrement soutenue par la Loterie romande, Pro Helvetia, ainsi que par diverses aides privées.

Le développement de la danse contemporaine dans la région veveysanne doit beaucoup à cette compagnie. Nous tenons à rappeler que Serge Campardon a effectué le travail chorégraphique pour la Fête des vigneronns de 1999.

La Compagnie Nomades est la seule compagnie de danse contemporaine de la région qui occupe un lieu de résidence privé, aménagé dans un premier temps (1985) par F. Degrandi et J.-L. Rossier. La compagnie est devenue locataire dès 1991.

A ce jour, elle dispose d'un studio de danse, de vestiaires, de sanitaires et d'un ancien studio où se trouve actuellement le bureau administratif. Les lieux sont en mauvais état et chaque année, de très gros frais de chauffage grèvent le budget, dus principalement à une mauvaise isolation des locaux et de la toiture.

Après ces nombreuses années d'utilisation, la compagnie désire rénover les lieux et pouvoir disposer d'un studio de danse supplémentaire, ceci dans le but de développer des ateliers pour enfants, accueil d'autres troupes, échanges culturels, etc. Pour cela, elle a établi un dossier de travaux à réaliser, qui ont été mis à l'enquête, et le permis de construire/transformer a été délivré.

Pour financer les travaux, la compagnie s'est assurée le soutien de diverses entreprises de la région, de la Loterie romande, de fonds privés et elle souhaite que la ville de Vevey y participe également, à titre exceptionnel.

Bien que la compagnie soit en location (bail jusqu'en 2010), la Municipalité propose, à titre exceptionnel, d'entrer en matière et de soutenir ce projet de transformations/rénovations, pour un montant de fr. 30'000.—

La Compagnie Nomades a prouvé, tout au long de ces années, son attachement à Vevey et son désir de sensibiliser le public, les enfants, à la danse contemporaine. Ce soutien extraordinaire pour l'amélioration de son lieu de travail lui permettra de développer ses activités de sensibilisation et d'échange et nous semble correspondre à la reconnaissance que la Ville témoigne à cette compagnie.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 16/2004, du 13 mai 2004 sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2004, 3ème série,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2004, 3ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de fr. 64'00.—.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Dominique Rigot, syndic

Annexe : grille d'analyse concernant le développement durable



*Actions pour l'Avenir  
Agenda 21 Vevey*

**Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis / rapport-préavis**

La présente grille est prévue pour être utilisée en guise d'aide à la décision. Elle est destinée à faire prendre conscience des différents aspects en jeu et à stimuler la réflexion entourant les questions liées au développement durable.

Les préavis devraient contenir une synthèse des réponses apportées à ces questions.

**A. Le projet est-il cohérent sur le plan économique ?**

1. En quoi le projet est-il rentable et pour qui ?
2. A-t-on pris en compte totalement, partiellement, ou pas du tout les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, etc.) et sociaux (conditions de production, santé, etc.) ?
3. Le financement tient-il compte de la situation financière de la commune (autofinancement, endettement, cash-flow) ?

**B. Le projet est-il cohérent au niveau du tissu social ?**

4. Y a-t-il eu consultation – concertation – participation du public et des personnes intéressées/concernées ?
5. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs exprimés par les destinataires ?
6. Répercussion du projet sur le marché du travail à court, moyen et long terme (maintien/suppression/création d'emplois) ?

**C. Le projet est-il cohérent au niveau de la protection de l'environnement ?**

7. Les impacts écologiques du projet sont-ils connus et tient-il compte des dernières recommandations en la matière ?
8. Est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources utilisées et d'éventuels matériaux de substitution ?
9. Le projet constitue-t-il un progrès du point de vue écologique ?

**D. Le projet est-il cohérent sur le plan du développement durable ?**

10. Améliore-t-il sensiblement la qualité de vie et d'être d'une, plusieurs ou toutes les catégories de la population, y compris les minorités telles que jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, exclus ?
11. Est-il prévu une évaluation des impacts du projet à court, moyen et long terme ainsi que des adaptations périodiques ?